



MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX
MRC DE BÉCANCOUR
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 2026-04
Édictant le Code éthique et de déontologie des élus

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Caroline Simoneau, greffier-trésorier de la Municipalité de Lemieux à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 02 mars 2026, le projet de règlement N°2026-04 édictant le Code éthique et de déontologie des élus ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité de Lemieux en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N°2026-04 édictant le Code éthique et de déontologie des élus sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 13 avril 2026 à 20h00, au 526 rue de l'église à Lemieux;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé 530 rue de l'Église, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au municipalitelemieux.ca

Donné à Lemieux, ce 03 mars 2026.

Caroline Simoneau, Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Caroline Simoneau, directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité de Lemieux, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant le site web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 03e jour du mois de mars 2026.

Caroline Simoneau, Directrice générale et greffière-trésorière